

Rapport aux associés du conseil d'administration

POUR L'EXERCICE COMPTABLE DU / / AU / /
Assemblée générale du: / /

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de la Cuma au cours de l'exercice clos le / / ainsi que des perspectives d'avenir de la Cuma et pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice, qui sont joints au présent rapport.

I. Les activités de la Cuma au cours de l'exercice

Pendant l'exercice, la Cuma a effectué les opérations retracées dans le rapport d'activité présenté par M et qui peut être ainsi résumé :

-
-
-

(Préciser ici :

- Les activités significatives. Evolution du chiffre d'affaires, volumes...
- Les nouvelles activités,
- Les investissements réalisés ; la politique de développement,
- Les repères fondamentaux de l'exercice écoulé : évolution de l'activité, progrès et difficultés ; faits marquants.)

II. Les résultats de la Cuma au cours de l'exercice

1. Les résultats financiers de l'exercice

Les résultats financiers de l'exercice sont retracés dans les comptes annuels de fin d'exercice qui vous ont été présentés par _____.

Ces comptes font apparaître un résultat net de _____ €. Ce résultat peut être expliqué de façon synthétique par les facteurs suivants :

-
-
-
-

2. Les subventions publiques d'investissement versées (le cas échéant)

En application des dispositions de l'art L523-7 du code rural issu de la loi Egalim du 30/11/18, les subventions publiques versées au cours de l'exercice (versées à compter du 02/11/18), relatives à _____ (matériel concerné) pour un montant de _____ € ont été affectées pour _____ % (au mini 50 %) au compte de réserves

indisponibles, le solde de _____ % (au max 50 %) sera versé au compte de résultat par fractions égales et au même rythme que l'amortissement du bien subventionné.

Cette décision du Conseil d'administration a été prise compte tenu d'une bonne autonomie financière de la Cuma à savoir un ratio capitaux propres / passif de «k_propres_passif»% (à minima de 30 % selon les préconisations FNCuma). L'impact sur la facturation des services sera le suivant : _____ (détail des modalités de répercussion, que la FNCuma préconise d'appliquer sur le secteur d'activité et préconise de différencier le tarif au regard des TNA).

3. Situation financière à la clôture de l'exercice

A la clôture de l'exercice, le fonds de roulement avant affectation des résultats de la Cuma atteint le montant de _____ €, représentant _____ % du chiffre d'affaires contre _____ € à la clôture l'exercice précédent. Soit une variation de _____ %. Celle-ci s'explique par les éléments suivants :

-
-
-
-

4. Les chiffres significatifs de l'exercice comparés avec ceux de l'exercice précédent

- Chiffre d'affaires global et par activité :

-
-
-

- Les résultats

	N	N-1
Excédent brut d'exploitation		
Résultat courant		
Résultat exceptionnel		
Résultat net		

- La capacité d'autofinancement : _____ €

- Les principaux ratios, la structure financière (1)

	N	N-1
fonds de roulement/CA		
dettes à long et moyen terme/passif		
capitaux propres/passif		
capital social/CA		
capital social/valeur brute du matériel		
créances/CA		

5. Proposition d'affectation du résultat

Résultat déficitaire

Le Conseil d'Administration vous propose l'affectation suivante du déficit de l'exercice provenant des opérations faites avec les associés coopérateurs : _____ € :

Avec résultat TNA déficitaire

- Les déficits provenant des opérations faites avec les tiers non associés coopérateurs _____ € sont affectés :

(éventuellement) Affectation en report à nouveau des opérations avec les tiers non associés:		€
OU Affectation en report à nouveau :		€

Ou avec résultat TNA excédentaire

- Les excédents (après IS) provenant des opérations faites avec les tiers non associés coopérateurs [] € sont affectés :

Affectation en report à nouveau des opérations avec les tiers non associés (s'il y en a un):		€
Affectation en réserves pour opérations avec les tiers non associés:		€

Et les déficits provenant des opérations faites avec les associés coopérateurs [] € sont affectés :

► Affectation en report à nouveau :		€
Imputation sur les réserves facultatives (s'il en a été constituées) :		€
Imputation sur les autres réserves (.....) :		€

Résultat excédentaire

Le Conseil d'Administration vous propose l'affectation suivante de l'excédent net de l'exercice provenant des opérations faites avec les associés coopérateurs : [] € :

Avec résultat TNA déficitaire

- Les déficits provenant des opérations faites avec les tiers non associés coopérateurs [] € sont affectés :

(éventuellement) Affectation en report à nouveau des opérations avec les tiers non associés:		€
OU Affectation en report à nouveau :		€

Ou avec résultat TNA excédentaire

- Les excédents (après IS) provenant des opérations faites avec les tiers non associés coopérateurs [] € sont affectés :

Affectation en report à nouveau des opérations avec les tiers non associés (s'il y en a un):		€
Affectation en réserves pour opérations avec les tiers non associés:		€

Les excédents provenant des opérations faites avec les associés coopérateurs soit [] € sont affectés pour les dotations obligatoires comme suit:

(le cas échéant) Imputation sur le report à nouveau débiteur :		€
Réserve légale (10% de l'excédent net réalisé hors opérations tiers) :		€
Réserve compensant les remboursements de parts sociales		€

Après dotations des réserves obligatoires, l'excédent net répartissable est de [] €

Pour la partie du résultat provenant de plus-values de [] €, l'affectation est la suivante :

Distribution d'un intérêt aux parts sociales: taux de rémunération de % (taux maximum= TMO moyen des 3 ex. civils précédents +2 pts pour les associés		€
Constitution d'une provision pour parfaire l'intérêt aux parts		€
► Dotation des réserves facultatives		€

Pour le solde de l'excédent net restant à répartir de [] €, l'affectation est la suivante

Distribution d'un intérêt aux parts sociales : taux de rémunération de % (taux maximum= TMO moyen des 3 ex. civils précédents +2 pts pour les associés		€
► Répartition de ristournes en faveur des associés proportionnellement aux opérations réalisées avec la Cuma (lister les ristournes et les montants concernés)		€
Répartition de ristournes sous forme d'attribution de parts sociales entre les associés :		€
Constitution d'une provision pour parfaire l'intérêt aux parts		€
Constitution d'une provision pour ristournes éventuelles		€
► Dotation des réserves facultatives		€

► *Préconisations CUMA OUEST selon la situation*

III. Les indemnités compensatrices du temps passé par les administrateurs et modalités de répartition

1. Allocation globale

Le Conseil d'Administration vous propose de voter une allocation globale au titre des indemnités compensatrices de temps consacré à l'administration de la Cuma de € pour l'exercice qui suit celui clos le / /

2. Utilisation de l'enveloppe allouée au titre de l'exercice précédent

Pour l'exercice N-1, l'Assemblée Générale avait fixé cette allocation globale à €. La somme effectivement dépensée à ce titre a été de € selon les modalités de répartition suivantes :

Les administrateurs ont consacré jours à l'administration de la Cuma correspondant à :

- jours de réunions du conseil d'administration,
- jours de réunions de bureau,
-

IV. Budget de formation des administrateurs

Le Conseil d'Administration vous propose de voter une allocation globale au titre de la formation des administrateurs de € pour l'exercice qui suit l'exercice clos le / / (2).

V. L'évolution prévisible – Les perspectives d'avenir

Le programme d'investissements et son financement :

Les objectifs à court terme (exercice en cours) :

Les objectifs des prochaines années dans le contexte économique (perspectives à long terme) :

VI. Les événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Événements importants postérieurs à la clôture de l'exercice pouvant influencer de façon significative sur la situation financière, l'activité, les résultats :

Les premiers résultats de l'exercice en cours et les perspectives d'activité et de résultats :

1. Renouvellement partiel du Conseil d'Administration

Les administrateurs arrivés à aux termes de la durée du mandat :

Adhérent (nom de l'exploitation ou de la société adhérente)	Pour les sociétés, représenté par : (M ou Mme...)

Les administrateurs démissionnaires en cours de mandat :

Adhérent (nom de l'exploitation ou de la société adhérente)	Pour les sociétés, représenté par : (M ou Mme...)

Si cela a été prévu à l'article 21§4 des statuts, le Conseil d'Administration porte à la connaissance de l'Assemblée Générale, les candidatures au mandat d'administrateur qui lui ont été notifiées par des associés 10 jours au moins avant l'Assemblée Générale, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Administrateurs sortants se représentant :

Adhérent (nom de l'exploitation ou de la société adhérente)	Pour les sociétés, représenté par : (M ou Mme...)

Nouveaux candidats :

Adhérent (nom de l'exploitation ou de la société adhérente)	Pour les sociétés, représenté par : (M ou Mme...)

2. Mandat des Commissaires aux Comptes, titulaires et suppléant (le cas échéant)

o Désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant :

La Cuma dépasse 2 des 3 critères (10 salariés, 534 000 euros de chiffre d'affaires et 267 000 euros de total du bilan) qui oblige la nomination de commissaires aux comptes, le conseil d'administration propose de à l'assemblée générale ordinaire de nommer le cabinet , en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que , en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en

o Désignation d'un commissaire aux comptes titulaire et d'un commissaire aux comptes suppléant dans le cas du renouvellement des mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant :

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant arrivant à expiration lors de la présente assemblée. Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale ordinaire décide de renouveler le cabinet en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, ainsi que , en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en

o Fin de Mandat du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant :

Le président informe le conseil d'administration que la Cuma ne dépasse pas le seuil d'obligation de nomination du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant pour l'exercice qui a pris fin le et l'exercice antérieur qui a pris fin le , car elle ne dépasse plus 2 des 3 critères de nomination qui sont : 10 salariés, 534 000 euros pour le chiffre d'affaires et 267 000 euros pour le total du bilan. En conséquence, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale décide de mettre fin au mandat du cabinet , commissaire aux comptes titulaire et de , commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision prendra effet pour l'exercice

Ou Le président informe le conseil d'administration que le mandat du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant arrive à expiration et compte tenu des nouveaux critères. En conséquence, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de ne pas renouveler le mandat du cabinet commissaire aux comptes titulaire, et commissaire aux comptes suppléant.

Cette décision prendra effet pour l'exercice

3. Conventions directes ou indirectes avec des administrateurs

Les conventions suivantes autorisées par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice sont soumises à votre approbation : Le commissaire aux comptes a été informé de ces conventions; toutes les informations requises sont dans le rapport spécial.

Nom	Nature	Montant (HT)

Les résolutions qui vont être soumises au vote de l'Assemblée Générale correspondent aux propositions de votre Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration.

⁽¹⁾ Cf. livret de ratios de gestion du guide des bonnes pratiques de gestion des Cuma édition 2016

⁽²⁾ La Cuma propose à ses administrateurs une formation lors de la première année de chaque mandat (loi d'avenir 2014)